

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

6 SEPTEMBRE 2010

Présents : MM DEMERSSEMAN/ DUPRE/ CHIVORET/ ROLAND/ GAUDRE
DUSAUSOY / MMES PEYRONIE /OGIEZ /MM LACHEREZ/ PLICHON.

Absents excusés : MME DUBOIS. (a donné pouvoir à M. DUSAUSOY)
M. MOERMAN (a donné pouvoir à M. DEMERSSEMAN)
MME NEIRYNCK (a donné pouvoir à M. LACHEREZ)
MME LECLERCQ (a donné pouvoir à M. ROLAND)
M. FABRE (a donné pouvoir à MME OGIEZ)

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H40 et remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

Monsieur le Maire remercie Monsieur ROLAND et Madame LECLERCQ pour l'ALSH, Messieurs LACHEREZ et DUPRE pour le Noyelles Communiqué.

Approbation des comptes-rendus des réunions précédentes

Les comptes-rendus des 9 et 28 juin ne soulevant pas d'observation sont adoptés à l'unanimité.

Délégation Culture et Communication

Exposition EPSM

Monsieur DUPRE rappelle qu'il s'agit d'exposer les réalisations artistiques des adultes suivis par l'EPSM. L'exposition a lieu dans le hall de la mairie ainsi que dans les caves. La publicité a été faite par l'EPSM mais distribuée par les services municipaux, c'est la première fois que nous ouvrons nos portes sur un organisme extérieur.

Le vernissage est prévu le 14 septembre.

Inauguration du géant

Monsieur DUPRE informe que la restauration du géant touche à sa fin. « Qu'il roule avec de bonnes roues ».

Son inauguration est prévue le 18 septembre. Les invitations viennent d'être postées.

Journées du patrimoine

Monsieur DUPRE rappelle que l'église et le musée sont ouverts au public le dimanche.

Les personnes susceptibles de tenir les permanences d'ouverture :

- le musée : matin Madame CREPEL
après-midi Monsieur DEMERSSEMAN
- l'Eglise : matin Monsieur ROLAND
après-midi Monsieur LHERMITTE

Classement de l'Office de Tourisme de Seclin

Monsieur DUPRE informe que l'Office de Tourisme de Seclin a sollicité son classement en catégorie de deux étoiles. Il justifie cette demande par l'effort pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appuyer cette demande de classement.

Voyage culturel du 17 octobre

Monsieur DUPRE, Adjoint à la Culture propose la visite de deux musées soit le musée des Beaux-Arts de Valenciennes le matin et le musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq l'après-midi.

Un guide est prévu pour chaque visite. Le nombre de personnes par guide reste à confirmer.

L'autocariste Mariot Voyages a été retenu pour un prix allant de 43,50€ à 31,00€ selon le nombre de participants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de voyage culturel et fixe la participation des noyellois à 15€ pour les adultes, 10€ pour les enfants de plus de 10 ans et gratuit pour les moins de 10 ans et décide également d'ouvrir aux extérieurs aux mêmes conditions à partir de la dernière semaine.

Tableau blanc interactif

Monsieur DUPRE rappelle le projet de l'école numérique rurale auquel nous avons postulé l'an dernier sans avoir été retenu.

Néanmoins il propose de faire une avancée dans ce sens.

La première étape pour cette année serait l'acquisition d'un tableau blanc interactif mobile pour l'équipement des classes primaires, une démonstration a été faite à l'école. Les logiciels sont vendus avec le tableau. D'autres sont en ligne sur Internet. Le coût de cet investissement est de 3905,80€H.T.

Cette première partie permet de déterminer si ce genre de produit intéresse les enseignants ainsi que les élèves avant de se lancer dans la seconde étape soit créer nous-mêmes notre école numérique.

Dès à présent il faut retenir qu'environ 15 postes sont nécessaires (un poste pour deux enfants) soit un coût d'environ 25 000€ en achat pour une durée moyenne de 5 à 6 ans. Les coûts lors du renouvellement auront certainement diminué.

Cette deuxième partie fera l'objet de discussion pour la rentrée 2011-2012.

Le projet du tableau interactif est adopté à l'unanimité.

Expo photos

Monsieur DUPRE informe que l'exposition photos prévue en novembre est en préparation.

Délégation Vie Sociale

Formation défibrillateurs

L'assemblée est informée que deux séances de formation sont prévues l'une le 20 septembre en après-midi et l'autre le 12 octobre en soirée salle Jules Caulier.

Il faudra ensuite définir de calendrier pour les formations du personnel.

Thé dansant

Madame LECLERCQ propose d'emmenner les seniors à un thé dansant le 28 septembre 2010.

La municipalité prendrait en charge les frais de transport qui s'élèvent à environ 350€ Les participants devant s'acquitter des droits d'entrée soit 5€

Adopté à l'unanimité.

Semaine rose

L'assemblée est informée que du 11 au 15 octobre a lieu la semaine rose, campagne d'information et de dépistage du cancer du sein.

Une exposition a lieu dans une salle à Wattignies. Une information pourrait être faite auprès des noyellois qui souhaitent se faire dépister.

Une lumière rose pourrait être installée en face de la mairie.

Adopté à l'unanimité.

Semaine bleue du 18 au 24 octobre

La semaine bleue est destinée aux personnes âgées. La commission Aînés propose que le repas des seniors du 24 octobre soit l'action de la commune dans le cadre de cette semaine bleue.

Repas du 24 octobre 2010

La commission vous propose pour le repas des seniors prévu le 24 octobre salle Jules Caulier de retenir la proposition de Guy MARECHAL pour l'animation pour un coût de 480€ et pour le repas la proposition de BLUEBERY soit 32€ par personne.

Adopté à l'unanimité.

Délégation Urbanisme

Monsieur CHIVORET présente à l'assemblée l'avant-projet du parc de jeux qui se monte à 320 103,42 € T.T.C. sans les options, il s'agit d'un chiffrage maximum. Il est rappelé que tout ce qui est buissons anciens disparaîtront et qu'une attention particulière sera portée au choix de la végétation (plus d'arbuste avec des épines).

L'avant projet est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que cet avant projet permet de travailler sur l'appel d'offres. De ce fait il sollicite de l'assemblée l'autorisation de lancer et de signer l'appel d'offres pour le terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité.

Informations travaux divers

1 - terrain de football

Que de bons échos suite aux travaux.

2 - Les peintures des menuiseries de l'église et de la poste ont été faites pendant les vacances. Concernant l'église Monsieur PLICHON signale un problème avec un vitrail.

3 - Sol tennis

Monsieur CHIVORET informe que le sol du tennis est à restaurer. Ce sol est garanti 5 ans. Une restauration est donc à prévoir. Le montant H.T. de cette restauration est d'environ 11 150€

L'assemblée accepte cette restauration et souhaite que plusieurs entreprises soient consultées et préférerait que la restauration soit confiée à une nouvelle entreprise que celle d'origine.

Délégation Jeunesse et Sports

Bilan ALSH de juillet

Concernant les mini camps on a pu noter une baisse de qualité pour Calonne Ricouart. Le camp d'Amaury reste très bien sauf l'éloignement des tentes par rapport au bâtiment principal.

Concernant les transports il est à noter quelques problèmes avec les transports CATTEAU qui sont débordés durant juillet et qui affrètent des sous-traitants.

A revoir.

Proposition calendrier 2010 – 2011

Le programme des centres ainsi que les journées Mouv' est paru pour toute l'année.

Pour les vacances de la Toussaint une soirée sorcière est programmée le vendredi 29 octobre. Sur le Noyelles Info sera noté que les noyellois qui souhaitent donner des bonbons aux enfants devront mettre une lumière à leur fenêtre ou une citrouille.

Séjour ski

La commission propose de retenir le séjour du 19 au 26 février 2011 à Combloux/Megève de la société Autrement loisirs.

L'Adav avait proposé l'Italie et l'Autriche. La commission a estimé que les destinations étaient trop éloignées.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

TARIFS NOYELLOIS

	TRANCHES	TARIFS
Q.F. de 0 à 485	A	255,00€
Q.F. de 486 à 609	B	270,00€
Q.F. de 610 à 761	C	285,00€
Q.F. de 762 à 990	D	300,00€
Q.F. de + 991	E	315,00€

TARIFS EXTERIEURS

Prix coûtant : 630€

Monsieur ROLAND rappelle que si un animateur noyellois est intéressé, il doit postuler à Autrement Loisirs.

Adopté à l'unanimité.

Journée Cycliste du 12 septembre

Monsieur ROLAND informe que le départ et l'arrivée sont prévus cette année sur le parking « OLEA » rue de Wattignies. La course est montée en catégorie, il y a déjà 80 inscrits hommes et femmes.

Monsieur ROLAND précise qu'il cherche toujours des signaleurs.

Inauguration du bungalow

L'assemblée est informée que l'inauguration du bungalow est prévue le vendredi 17 septembre à 19H00. A cette occasion sera remise à Monsieur BLOQUET la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.

Randonnée d'automne

Monsieur ROLAND propose une randonnée d'automne le 3 octobre prochain. Le départ se ferait de Noyelles pour se rendre au Parc Mosaïc.

La municipalité prendrait en charge l'entrée du parc soit 2€

La journée serait ensuite libre. Restauration sur place ou pique-nique.

Adopté à l'unanimité.

Rencontre associations

Monsieur ROLAND propose une rencontre au Centre d'Animation Municipal entre les associations et les noyellois de 10H00 à 11H30 suivie d'une rencontre entre les présidents des associations et la municipalité.

La date prévue est le 25 septembre. Monsieur le Maire propose le principe de clôturer la réunion avec les présidents par un repas, un cocktail dinatoire....

Adopté à l'unanimité.

Affaires générales

Pistes cyclables

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de LMCU (et fait circuler les photos) concernant la création de pistes cyclables dans la résidence du château qui se trouve en zone 30.

Afin de se mettre en conformité avec leurs règles ils prévoient de créer des pistes cyclables à contre sens dans les sens uniques.

LMCU note que statistiquement cette pratique n'est pas accidentogène, au contraire.

Création d'une régie festivités diverses

L'assemblée est informée que Madame le Percepteur a demandé que soit créée une régie dite « festivités diverses » afin de recouvrir toutes les actions comme :

- sorties culturelles
- séjours ski – été – classe de découverte
- sorties seniors
- randonnées
- location salles des fêtes

Ceci afin de nous mettre en conformité avec le code des collectivités.

Pistes cyclables

Monsieur DUSAUSOY propose dans le cadre des pistes cyclables que le stationnement en face de l'habitation de Monsieur et Madame CASTELLI soit mieux marqué afin que les voitures évitent de repartir à contre sens.

Fermeture du terrain de jeux

Monsieur le Maire informe que les portes du terrain de jeux seront opérationnelles cette semaine.

Il faut donc appliquer les horaires votés dernièrement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée après en avoir discuté lors de la réunion d'adjoints, de confier cette tâche d'ouverture et de fermeture à la personne qui ferme et ouvre le cimetière, au moins jusque l'été. Il est toutefois préciser que cet agent ne peut pas intervenir s'il y a des récalcitrants. Peut-être faudra-t-il le munir d'un instrument sonore pour prévenir de la fermeture ?

Il est précisé que les horaires terrain de jeux et cimetière seront groupés.

Information OLEA

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir envoyé à la société OLEA un courrier fin juillet le sommant de quitter les locaux pour le 31 août, avec demande d'expulsion auprès de Monsieur le Préfet.

La dernière semaine d'août un nouveau courrier est parti lui précisant que nous allions bloquer les entrées par des blocs de béton et demandant à Monsieur TARWACKI de prendre toutes les précautions car nous demandions la fermeture des compteurs EDF – GDF – Eau.

Monsieur le Maire informe que la réaction de la société OLEA a été immédiate. Monsieur TARWACKI nous a fait parvenir le devis de la société qui devait le déménager. Cette même société nous a confirmé par écrit qu'elle intervenait le 13 septembre et est passée en mairie afin d'expliquer les modalités du déménagement.

Monsieur le Maire informe que dans le même temps il a demandé à notre avocat de faire exécuter le jugement par la force (garantie). Monsieur BOUGAMONT de LMCU a pris le dossier en main afin de nous faire une étude de faisabilité pour l'aménagement futur du site OLEA.

Parking

Monsieur le Maire informe qu'une place de parking mairie a été louée suivant les dernières décisions du conseil municipal.

Démolition maison VAN VELTHEM

Monsieur le Maire informe que ce bâtiment doit être destiné à la sortie future du projet de réhabilitation du Centre d'Animation Municipal. En attendant l'évolution du projet, ce bâtiment devient dangereux et il est possible, voir souhaitable, de le démolir afin d'en faire un parking en schiste en attendant.

Le conseil municipal donne son accord après mise en concurrence.

Logement rue du Marais

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement 15 rue du marais va être vacant d'ici la fin de l'année.

Plusieurs possibilités s'offrent à l'assemblée :

- continuer à louer l'habitation
- y installer le CR2M voir les ALSH des petites vacances, la cantine restant à l'école
- la création d'un RAM (Réseau d'Assistance Maternelle)

Le conseil municipal décide, en attendant de prendre une décision sur la destination de ce logement et pendant les études nécessaires, de continuer à louer ce logement.

Monsieur DUSAUSOY précise qu'il est préférable de continuer de louer en attendant toute autre décision afin de limiter la perte de ressources comme cela fut le cas pour le local destiné à la crèche.

Monsieur le Maire rappelle que pour le 13 rue du Marais il y avait beaucoup de travaux à réaliser avant d'envisager une location.

Concernant la crèche Monsieur le Maire informe que le permis de construire a été accordé le 26 juillet 2010 et que le bail a été signé chez Maître BERTIN le 27 août 2010.

Création de postes

Monsieur le Maire rappelle les départs de Mesdames DEMON – VAILLANT et CAMACHO depuis 2008.

Il informe qu'avec la fermeture d'une classe en 2007 et la création du CR2M en 2008 il a été pris un temps d'adaptation et d'observation avant le remplacement définitif de ces personnes.

Aujourd'hui, il vous est proposé la création de trois postes d'agent des services techniques de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet soit au régime général.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faudra dans un deuxième temps de saisir la CAP pour la suppression des postes de Mesdames DEMON – VAILLATNT et CAMACHO.

Adopté à l'unanimité.

Contrat d'accompagnement dans l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008 l'assemblée avait créé deux postes en contrat aidé pour une durée de deux ans.

Il propose aujourd'hui de pérenniser ces postes soit un poste à temps complet pour les services techniques et un poste à temps non complet pour le service administratif mairie/poste.

Adopté à l'unanimité.

Poste d'attaché territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame AUBURSIN actuellement au grade de secrétaire de mairie vient d'obtenir par le biais de la promotion interne le grade d'attaché territorial. Ces deux grades sont de catégorie A.

Il vous est proposé la création d'un poste d'attaché territorial.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Demande du Campanella

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu du Campanella un courrier relatif au manque à gagner suite à la fermeture de la rue d'Emmerin.

L'assemblée est consciente que fermer la rue durant un mois a du le pénaliser. Monsieur DUSAUSOY propose de se renseigner auprès de LMCU.

La question peut également être évoquée lors de la commission communale des impôts directs.

Elimination des déchets

Monsieur le Maire informe que les membres du conseil sont invités à prendre connaissance du rapport annuel d'élimination des déchets.

Remerciements médiathèque

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la médiathèque tant pour la dotation de matériel accordée par le conseil municipal que pour l'aide technique fournie par l'employé municipal.

Sodemeca

Information sur le départ du directeur du site Monsieur JUBLOT qui sera remplacé par Monsieur Roger MOULIN.

Résultat étude ligne haute tension

Le conseil municipal a commandé des mesures de champs électromagnétiques sur le terrain rue du Château où est prévue la construction d'une résidence.

Les mesures ont été faites le 22 juin 2010 sous la ligne à haute tension puis à différentes distances suivant un axe perpendiculaire à la ligne.

L'unité de mesure de champ magnétique étant le micro tesla on relève les principales valeurs ci-dessous :

-sous la ligne	1,23 micro tesla
-à 14 mètres	0,60 micro tesla
-à 19 mètres	0,44 micro tesla
-à 54 mètres	0,08 micro tesla

Le bâtiment de la résidence le plus proche de la ligne serait à environ 17 mètres, soit à peu près 0,50 micro tesla.

Il est à signaler :

- que le seuil de la recommandation européenne 1999/519/CE, seuil adopté par la France, est 100 micro tesla
- que la charge de la ligne au moment des mesures était 25%.

En conséquence lors des mesures le champ magnétique à 17 mètres était environ 200 fois inférieur au niveau de référence. A charge maximale de la ligne le champ magnétique à 17 mètres deviendrait environ 50 fois inférieur au niveau de référence.

Informations diverses

Lignes de bus

Information est donnée sur les deux lignes de bus qui passent à Noyelles.

Départ de l'abbé GARIN

Monsieur le Maire informe que l'assemblée est invitée au départ de l'abbé GARIN.

L'ordre du jour, les questions et informations diverses étant épuisées la séance est levée à 22H35.